



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Modalités de financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 61/249 C sur le financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), l'Assemblée générale a ouvert pour la Mission, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un crédit d'un montant brut de 160 589 900 dollars, dont 153 159 800 dollars pour son fonctionnement, 6 390 300 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 039 800 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

2. Les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la Mission devaient permettre de financer le déploiement de l'effectif autorisé de 1 748 policiers des Nations Unies dont 1 045 membres de la police des Nations Unies et 703 membres d'unités de police constituées, en assurant le retrait progressif de 600 membres de la police des Nations Unies avant le 1^{er} mars 2008 et le rapatriement de quatre unités de police constituées avant le 1^{er} juin 2008, 445 policiers et une unité de police constituée (140 membres) devant rester en place jusqu'à la fin de l'exercice 2007/08.

3. Toutefois, les faits récemment observés et les problèmes de sécurité qui se posent à l'heure actuelle dans la zone de la Mission ont imposé des ajustements dans les besoins opérationnels de cette dernière. Le retrait progressif prévu de membres de la police des Nations Unies, sur la base duquel le budget pour 2007/08 avait été établi, a notamment été différé. En conséquence, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes à la poursuite de leur déploiement jusqu'à la fin de l'exercice considéré. Le recrutement accéléré de nouveaux agents internationaux et le maintien en fonctions d'agents internationaux existants qui doivent assurer les services d'appui requis pour ce déploiement, ainsi que le maintien en fonctions d'agents temporaires et de Volontaires des Nations Unies au-delà du 1^{er} juillet 2007 dû au report des élections parlementaires jusqu'au



30 juin 2007, entraînent également des dépenses additionnelles. Les ressources supplémentaires demandées au titre des transports terrestres sont nécessaires pour couvrir des dépenses imprévues occasionnées par le maintien en fonctions de membres de la police des Nations Unies et un nouveau contrat d'approvisionnement en carburant.

4. Le montant brut des dépenses supplémentaires prévues pour l'exercice 2007/08 est actuellement estimé à 25 872 300 dollars (montant net : 24 432 500 dollars), un montant net et brut de 9 435 800 dollars devant être couvert au moyen des crédits approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice en question (voir par. 13 plus bas); en conséquence, des ressources supplémentaires d'un montant brut de 16 436 500 dollars (montant net : 14 996 700 dollars) sont nécessaires, comme il est indiqué dans le tableau.

**Ressources supplémentaires nécessaires
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Montant total des dépenses prévues (2)	Variation	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 389,4	1 389,4	—	—
Contingents	—	—	—	—
Police des Nations Unies	24 209,0	40 220,0	(16 011,0)	(66,1)
Unités de police constituées	16 536,0	19 068,0	(2 532,0)	(15,3)
Total partiel	42 134,4	60 677,4	(18 543,0)	(44,0)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	43 464,6	46 754,7	(3 290,1)	(7,6)
Personnel recruté sur le plan national	4 281,4	4 281,4	—	—
Volontaires des Nations Unies	4 417,9	4 739,0	(321,1)	(7,3)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	418,3	3 190,3	(2 772,0)	(662,7)
Total partiel	52 582,2	58 965,4	(6 383,2)	(12,1)
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	143,4	236,0	(92,6)	(64,6)
Voyages	1 799,5	1 272,0	527,5	29,3
Installations et infrastructures	16 015,1	16 014,0	1,1	—
Transports terrestres	2 311,5	3 165,0	(853,5)	(36,9)
Transports aériens	12 348,7	12 106,0	242,7	2,0
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—
Transmissions	7 090,5	6 188,0	902,5	12,7
Informatique	4 112,2	3 818,0	294,2	7,2
Services médicaux	11 882,1	4 696,0	7 186,1	60,5

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Montant total des dépenses prévues (2)	Variation	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Matériel spécial	323,5	323,5	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2 166,7	1 885,0	281,7	13,0
Projets à effet rapide	250,0	250,0	–	–
Total partiel	58 443,2	49 953,5	8 489,7	14,5
Total brut	153 159,8	169 596,3	(16 436,5)	(10,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	6 051,1	7 490,9	(1 439,8)	(23,8)
Total net	147 108,7	162 105,4	(14 996,7)	(10,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	153 159,8	169 596,3	(16 436,5)	(10,7)

5. Les prévisions de dépenses révisées au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 s'établiraient à 169 596 300 dollars, en chiffres bruts (montant net : 162 105 400 dollars), soit une augmentation d'un montant brut de 16 436 500 dollars (montant net : 14 996 700 dollars), par rapport au crédit d'un montant brut de 153 159 800 dollars (montant net : 147 108 700 dollars) que l'Assemblée générale avait approuvé pour le fonctionnement de la Mission dans sa résolution 61/249 C.

6. L'augmentation des ressources nécessaires au titre de la police des Nations Unies (16 011 000 dollars) s'explique par le fait qu'il est prévu de déployer en moyenne 960 policiers au lieu de 630, comme il était initialement indiqué dans le projet de budget (après application d'un abattement de 10 % pour délais de déploiement), ce qui entraîne des prévisions de dépenses supplémentaires au titre de l'indemnité journalière de subsistance (missions) (au taux majoré de 98 dollars par personne, applicable à compter du 1^{er} avril 2007), des rations et de l'indemnité d'habillement.

7. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des unités de police constituées (2 532 000 dollars) est due à la révision de l'effectif qu'il est prévu de déployer (580 hommes en moyenne au lieu de 458, comme il était initialement indiqué dans le projet de budget), ce qui entraîne des prévisions de dépenses supplémentaires pour le remboursement des coûts standard afférents aux unités considérées et au matériel connexe aux pays fournisseurs.

8. S'agissant de la catégorie de dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international, l'accroissement des ressources nécessaires (3 391 400 dollars) tient au fait qu'il est prévu de déployer en moyenne 348 personnes au lieu de 299, comme il était initialement indiqué dans le projet de budget (après application d'un abattement de 30 % pour délais de recrutement), ce qui entraîne des dépenses supplémentaires au titre des traitements et des dépenses connexes et de l'indemnité de subsistance (missions).

9. Les ressources supplémentaires nécessaires au titre des Volontaires des Nations Unies (321 100 dollars) sont imputables au rapatriement tardif des Volontaires affectés à des postes temporaires pour appuyer les élections, qui a été achevé au 31 août 2007 au lieu du 30 juin 2007 comme il était initialement prévu.

10. L'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui se chiffre à 2 670 700 dollars, est due au fait que le nombre d'agents recrutés sur les plans international et national qui ont été déployés pour appuyer les activités liées aux élections a été plus élevé que prévu et qu'une assistance continue est fournie au personnel de police des Nations Unies, ce qui entraîne des prévisions de dépenses supplémentaires au titre des traitements et des dépenses connexes et de l'indemnité de subsistance (missions) payable au personnel international.

11. S'agissant de la catégorie de dépenses relatives aux consultants, les ressources nécessaires supplémentaires (92 600 dollars) sont imputables au recrutement de consultants dans le cadre du processus de certification des opérations électorales, pour lequel aucun crédit n'avait été inscrit au budget de 2007/08.

12. Les ressources supplémentaires nécessaires au titre des transports terrestres (853 500 dollars) sont imputables aux dépenses afférentes à la mise en place et à la gestion du nouveau contrat d'approvisionnement en carburant qui ont été engagées à partir d'octobre 2007 et pour lesquelles aucun crédit n'avait été inscrit au budget de 2007/08, ainsi qu'à une consommation de carburant supérieure aux prévisions, liée à la poursuite du déploiement de la police des Nations Unies, des unités de police constituées et du personnel civil au cours de l'exercice 2007/08.

13. Ces dépenses supplémentaires seraient contrebalancées par le solde inutilisé prévu d'un montant de 9 435 800 dollars, qui tient essentiellement à la suppression du montant qui était inscrit au budget de 2007/08 pour un centre médical de niveau II en vue de financer les arrangements prévus dans une lettre d'attribution en raison de la modernisation du dispensaire de niveau I de la Mission, à la réduction des ressources nécessaires au titre des services d'appui aux transmissions, au recouvrement des coûts afférents aux communications téléphoniques personnelles des membres de la Mission et à une révision à la baisse des frais de voyage liés à la formation.

14. Dans le cadre de l'examen de la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour la période 2004/05 (A/59/718), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué au paragraphe 8 de son rapport A/59/734 qu'il était d'avis que seules des circonstances exceptionnelles devraient justifier des demandes de révision de crédits et, compte tenu du montant relativement peu important demandé, a recommandé qu'il soit rendu compte de toute demande de crédits supplémentaires dans le rapport sur l'exécution du budget.

15. Au 31 décembre 2007, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUT s'élevait à 41,5 millions de dollars, ce qui représentait 27 % des crédits approuvés aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2007/08. Dans ce contexte, le Secrétariat estime que des circonstances exceptionnelles justifient la demande de crédits supplémentaires et la mise en recouvrement des quotes-parts correspondantes, étant donné : a) que les dépenses supplémentaires prévues correspondent aux ressources de trésorerie nécessaires au remboursement des coûts standard aux pays qui fournissent des unités de police constituées, au paiement des indemnités de subsistance (missions) applicables à la police des Nations Unies et au personnel recruté sur le plan international, des traitements des agents recrutés sur le plan international et national qui occupent des postes stables ou temporaires et des dépenses connexes, ainsi qu'au règlement des

fournisseurs de biens et de services; et b) que le budget de la Mission ne peut absorber ces dépenses supplémentaires, qui représentent 10,7 % du budget total approuvé pour l'exercice 2007/08.

16. La décision que l'Assemblée générale sera appelée à prendre au sujet du financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste se présente comme suit :

a) Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, d'un crédit de 16 436 500 dollars en plus du crédit de 160 589 900 dollars déjà ouvert pour la même période conformément aux dispositions de la résolution 61/249 C de l'Assemblée, et mise en recouvrement du montant correspondant.
